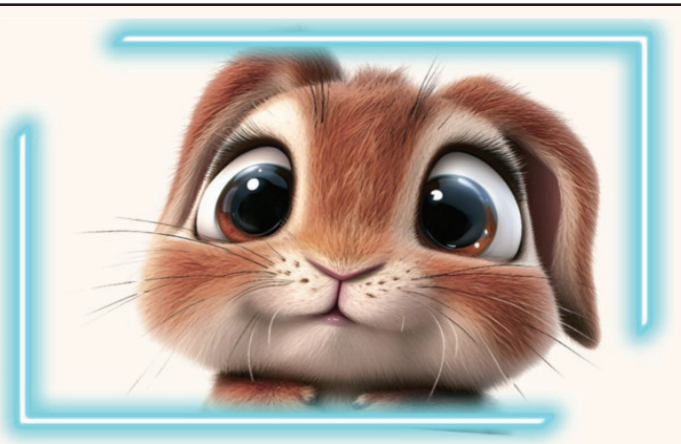




**Samedi le 4 avril 2026**

## CHASSE AUX COCOS

**Départ du Chalet des Loisirs à 10h00  
prévoir du temps pour la prise de présence**

**Inscription gratuite requise sur Zeffy ou par courriel  
au [rrupton2023@gmail.com](mailto:rrupton2023@gmail.com) avant le 31 mars!**

**ZEFFY**



**La chasse aux cocos a lieu à  
travers le village d'Upton.**

**Tu trouveras des indices et des  
surprises, et ta famille pourrais  
gagner un des 5 énormes  
chocolats de Pâques!**



**ORGANISATEURS:**  
REGROUPEMENT RÉCRÉATIF D'UPTON  
812 RUE LANOIE, UPTON (QC)

**MERCI AUX BÉNÉVOLES !**

**ABONNEZ-VOUS  
À NOTRE PAGE  
FACEBOOK**



## CONSEIL MUNICIPAL



**Robert Leclerc**  
Maire



**Photo  
à venir**

**Mathieu Beaudry**  
Conseiller #01

**Photo  
à venir**

**Christine Brunelle**  
Conseillère #02

**Photo  
à venir**

**Barbara Beugger**  
Conseillère #03

**Photo  
à venir**

**Stevens Héroux**  
Conseiller #04

**Photo  
à venir**

**Josée Phaneuf**  
Conseillère #05

**Photo  
à venir**

**Kelly Huard**  
Conseillère #06

### COORDONNÉES:

**Bureau municipal:**  
810, rue Lanoie  
Upton (Québec) J0H 2E0  
Téléphone: 450 549-5611  
Télécopieur: 450 549-5045  
Courriel: [info@upton.ca](mailto:info@upton.ca)  
Site internet: [www.upton.ca](http://www.upton.ca)

### HEURES D'OUVERTURE:

**Bureau municipal:**  
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30  
(Fermé de 12 h à 13 h)  
**Service de voirie:**  
Lundi au vendredi:  
horaire variable

## MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Tous les citoyens ont reçu leur compte de taxes, en cas contraire, communiquez avec la Municipalité en composant le 450 549-5611. Veuillez noter que le premier versement est le 12 mars prochain. Nous avons 6 versements à effectuer.

L'hiver en a encore pour quelques semaines à faire sentir sa présence. Plutôt que de se laisser envahir par la grisaille saisonnière, sortons jouer dehors. Durant la semaine de relâche, du 2 au 6 mars prochain, profitez de la patinoire éclairée. Une belle glace vous attend pour la pratique de cette activité hivernale. Les redoux présents au mois de février ont rendu difficile l'entretien de la glace mais, je vous assure que les employés font tout en leur pouvoir afin de la remettre praticable.

Je souhaite rappeler aux citoyens l'importance de tenir un chien en laisse lors de vos randonnées dans les sentiers du Parc nature de la région d'Acton. De plus, la personne responsable doit immédiatement ramasser les excréments de son animal et en disposer de façon hygiénique. Merci de votre compréhension.

Vous avez des rénovations en vue pour ce printemps? Tous les travaux de rénovation extérieure ou intérieure touchant la structure d'un bâtiment, incluant la modification, l'ajout ou le retrait de portes, de fenêtres, de murs ou la finition de sous-sol, etc. nécessitent un permis de construction. De plus un permis pour abattre un arbre est aussi obligatoire! Même un arbre cassé ou tombé nécessite un permis dûment émis par le Service de l'urbanisme. Il est donc essentiel d'obtenir ledit permis avant de procéder à la coupe d'un arbre pour éviter une amende.

À bientôt!

Robert Leclerc, maire

## SERVICES MUNICIPAUX

|                                                                                  |                                                                                                                                         |                            |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <b>Lyne Rivard</b>                                                               | Directrice générale et greffière-trésorière                                                                                             | <b>549-5611=</b>           |
| <b>Benoît Gauthier</b>                                                           | Directeur du Service de sécurité incendie<br><a href="mailto:benoit.gauthier@upton.ca">benoit.gauthier@upton.ca</a>                     | <b>549-5611</b>            |
| <b>Sébastien Laprise</b>                                                         | Service des travaux publics<br><a href="mailto:dirt@upton.ca">dirt@upton.ca</a>                                                         | <b>549-5611, poste 107</b> |
| <b>Service de l'urbanisme</b>                                                    | <a href="mailto:urbanisme@upton.ca">urbanisme@upton.ca</a>                                                                              | <b>549-5611, poste 104</b> |
| <b>Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire</b> | <a href="mailto:rruption2023@gmail.com">rruption2023@gmail.com</a>                                                                      | <b>450 366-1805</b>        |
| <b>SPA de Drummond</b>                                                           | Société Protectrice des Animaux de Drummond – <a href="mailto:info@spad.ca">info@spad.ca</a>                                            | <b>819 472-5700</b>        |
| <b>Séance du conseil</b>                                                         | La séance du conseil est à 19 h 00<br>au sous-sol du bureau municipal (sauf exception)<br><b>*Veuillez entrer par la porte arrière.</b> |                            |

# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de la Municipalité d'Upton tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le **mardi 3 février 2026** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Christine Brunelle, Conseillère  
Madame Josée Phaneuf, Conseiller  
Madame Kelly Huard, Conseillère  
Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller  
Monsieur Robert Leclerc, maire  
Monsieur Stevens Héroux, Conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

## ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption – Procès-verbal

2.3 Comptes à payer

2.4 Première période de questions du public

2.5 Fin de la période probatoire et permanence

2.6 Adoption de l'addenda modifiant la politique salariale en matière de primes, d'appels d'urgence et de garde

### 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport annuel d'activités du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton pour l'année 2025 - Adoption

3.2 Mise à jour de l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC)

### 4. TRANSPORT

4.1 Autorisation de paiement - Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue St-Éphrem – Groupe CIVITAS- Décompte #13

4.2 Autorisation de paiement - Surveillance des travaux - Consultec - Décompte #5

4.3 Autorisation de paiement- Groupe Colas - Travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Éphrem - Décompte #4

### 5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Autorisation de paiement – Fourniture et installation de compteurs d'eau – Plomberie Lecomte - Décompte #12

5.2 Libération partielle de retenue - T.G.C INC. - Construction d'une nouvelle chambre de contact pour la désinfection de l'eau potable - Décompte #3

5.3 Autorisation de paiement - Dossier Burnbrae Farms - Services professionnels - Consultec

### 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Adoption - Règlement numéro 2025-403 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90, afin de modifier les dispositions relatives aux usages autorisés dans la zone 106.

7.2 Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 2026-404 sur la démolition d'immeubles de la Municipalité d'Upton

7.3 Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 2026-405 Modifiant le règlement numéro 99-47 constituant le comité Consultatif d'urbanisme d'Upton

7.4 Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 2026-406 Modifiant le règlement numéro 2023-369 Relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton

7.5 Offre de services professionnels – Formation des membres du comité consultatif d'urbanisme

7.6 Demande de permis de colportage - COGECO connexion inc

### 8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Entérinement - Utilisation gratuite du centre communautaire

8.2 École de la croisée - Demande de location - Centre Communautaire

8.3 École de la croisée - Demande d'utilisation sans frais du chalet de loisirs

8.4 Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) – Utilisation gratuite du centre communautaire

8.5 Désignation d'une représentante de la municipalité d'Upton au Comité des intervenants des loisirs de la MRC d'Acton

### 9. AFFAIRES DIVERSES

### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

### 11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - BILITÉS

### 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2026 et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Madame Josée Phaneuf

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

#### 2.2. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 et déclare en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle

APPUYÉE PAR : Monsieur Stevens Héroux

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026.

#### 2.3. COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Josée Phaneuf

# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :  
QUE soit acceptée la liste des comptes à payer du mois de janvier 2026 pour une somme de 219 479.44 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 1 298 479.92 \$.

## 2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

## 2.5. FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE ET PERMANENCE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2025.07.152, le conseil a autorisé l'embauche de madame Josée Gagnon à titre de technicienne en comptabilité, à compter du 4 août, le tout selon les modalités décrites à l'entente en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gagnon satisfait à l'ensemble des exigences liées au poste ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry  
APPUYÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :  
QUE le Conseil municipal confirme la permanence de Mme Josée Gagnon à titre de technicienne en comptabilité pour la Municipalité d'Upton.

## 2.6. ADOPTION DE L'ADDENDA MODIFIANT LA POLITIQUE SALARIALE EN MATIÈRE DE PRIMES, D'APPELS D'URGENCE ET DE GARDE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée d'une politique salariale encadrant les conditions de travail de ses employés ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser et d'actualiser les dispositions relatives aux primes de déneigement, aux appels d'urgence ainsi qu'aux périodes de garde ;

CONSIDÉRANT QUE l'addenda intitulé « Politique salariale – Primes, appels d'urgence et garde » a été présenté aux membres du conseil et que ceux-ci en ont pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE cet addenda modifie et complète la politique salariale en vigueur et prévaut sur toute disposition antérieure incompatible ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle  
APPUYÉE PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :  
QUE le conseil municipal adopte l'addenda intitulé « Politique salariale – Primes, appels d'urgence et garde » ;  
QUE cet addenda entre en vigueur à compter du 1er janvier 2026 ;

## 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 3.1. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2025 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités traitant des actions locales relevant de la Municipalité d'Upton contenue dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton est déposé ;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2024 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière ;

CONSIDÉRANT QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC d'Acton, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques élaboré par la MRC d'Acton avec la collaboration de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux  
APPUYÉ PAR : Madame Josée Phaneuf

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :  
D'ADOPTER le rapport annuel d'activité 2025 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton.

### 3.2. MISE À JOUR DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (OMSC)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité d'Upton reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir les nominations à l'organisation municipale de la sécurité civile (O.M.S.C.) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle  
APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :  
QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile de la municipalité :

| Rôle                                                                 | Nom               |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Maire                                                                | Robert Leclerc    |
| Observateur terrain substitut                                        |                   |
| Coordonnateur municipal de la sécurité civile                        | Lyne Rivard       |
| Responsable substitut OMSC mission coordination                      | Sarra Ajengui     |
| Responsable OMSC mission administration                              | Josée Gagnon      |
| Responsable substitut OMSC mission administration                    | Émilie Hébert     |
| Responsable OMSC mission sécurité incendie                           | Benoit Gauthier   |
| Responsable substitut OMSC mission sécurité incendie                 | Alexandre Landry  |
| Responsable OMSC mission services aux personnes sinistrées           | Émilie Hébert     |
| Responsable substitut OMSC mission services aux personnes sinistrées | Sarra Ajengui     |
| Observateur terrain                                                  | Sébastien Laprise |
| Responsable OMSC mission services techniques                         |                   |
| Responsable substitut OMSC mission services techniques               | Patrick Laprise   |

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026

## 4. TRANSPORT

### 4.1. AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE DE LA RUE ST-ÉPHREM – GROUPE CIVITAS- DÉCOMPTE #13

ATTENDU LA résolution numéro 042-02-2024, en date du 6 février 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue St-Éphrem. à l'entreprise GROUPE CIVITAS INC.

ATTENDU la facture numéro 154635 reçue de l'entreprise GROUPE CIVITAS INC. dans le cadre du même projet au montant de 19 000 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Phaneuf  
APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le paiement de la facture numéro 154635 de l'entreprise GROUPE CIVITAS INC, soit autorisé au montant de 19 000 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit effectuée au règlement d'emprunt numéro 2023-365.

### 4.2. AUTORISATION DE PAIEMENT - SURVEILLANCE DES TRAVAUX - CONSULTEC - DÉCOMPTE #5

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 2025.08.174 octroyant le contrat à la firme Consultec, pour la surveillance des travaux relatifs au projet de réfection des infrastructures à la rue de Saint-Éphrem ;

ATTENDU QUE la facture numéro 2025-742, représentant le décompte numéro 5, a été reçue pour un montant de 1 800 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle  
APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'APPROUVER le paiement de la facture #2025-742, d'un montant de 1 800 \$, plus les taxes applicables, à la firme Consultec, pour les services de surveillance des travaux dans le cadre du projet de réfection des infrastructures sur la rue de Saint-Éphrem;

QUE cette dépense soit effectuée au règlement d'emprunt numéro 2023-365.

### 4.3. AUTORISATION DE PAIEMENT- GROUPE COLAS - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-ÉPHREM - DÉCOMPTE #4

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025.07.154, par laquelle la municipalité a attribué le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Éphrem; à l'entreprise Groupe Colas Québec Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE Groupe CIVITAS, à titre de chargé de projet pour ce dossier, a émis une facture numéro 4466160, d'un montant de 66 300,75 \$ plus les taxes applicables en faveur de l'entreprise Groupe Colas Québec Inc.;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 10 %, soit 6 630.08 \$, plus les taxes applicables, doit être appliquée;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Pierre Tremblay, ingénieur responsable du projet, ainsi que de M. Laval Gagnon, chargé de projet de l'entreprise Groupe CIVITAS, qui approuvent le paiement de ladite facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Phaneuf  
APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 4 de l'entreprise « Groupe Colas Québec Inc.» au montant de 66 300.75 \$, plus les taxes applicables, conformément au règlement d'emprunt numéro 2023-365 ;

QU'une retenue de 10 %, soit un montant de 6 630.08 \$ (taxes en sus), soit appliquée et enregistrée au poste budgétaire numéro #55 136 00 000 retenus de garantie;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

## 5. HYGIÈNE DU MILIEU

### 5.1. AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU – PLOMBERIE LECOMTE - DÉCOMPTE #12

ATTENDU QUE la résolution numéro 2024.07.200 a autorisé l'octroi du mandat relatif à l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité, dans le but d'assurer une gestion optimale de la consommation d'eau potable ;

ATTENDU QUE la facture numéro 5963, correspondant au décompte numéro 12 du même projet, a été reçue de l'entreprise Plomberie Lecomte pour un montant de 8 589.21 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux  
APPUYÉ PAR : Madame Christine Brunelle

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 12, au montant de 8 589.21\$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Plomberie Lecomte, dans le cadre du projet de fourniture et d'installation de compteurs d'eau.

### 5.2. LIBÉRATION PARTIELLE DE RETENUE - T.G.C INC. - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CHAMBRE DE CONTACT POUR LA DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE - DÉCOMPTE #3

ATTENDU la résolution numéro 2024.10.289, adoptée le 24 octobre 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat pour la construction d'une nouvelle chambre de contact pour la désinfection de l'eau potable à l'entreprise T.G.C. Inc.;

ATTENDU QUE la facture no 7807RET, relative à la libération finale de la retenue, émise par l'entreprise T.G.C. Inc. en date du 29 janvier, au montant de 11 425,43 \$, plus les taxes applicables, a été reçue;

ATTENDU QUE la recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard  
APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise la libération finale de la retenue contractuelle de 5 %, représentant un montant de 11 425,43 \$, plus les taxes applicables, en faveur de l'entreprise T.G.C. Inc.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire no #55 136 00 000 - Retenues de garantie.

### 5.3. AUTORISATION DE PAIEMENT - DOSSIER BURNBRAE FARMS - SERVICES PROFESSIONNELS - CONSULTEC

ATTENDU l'assistance professionnelle fournie par la firme « Consultec » dans le cadre du suivi de l'entente avec l'usine Burnbrae Farms;

# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026

ATTENDU la réception de la facture #2025-743, d'un montant total de 1 560 \$, plus les taxes applicables, pour les services rendus dans le cadre du suivi de l'entente susmentionnée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle

APPUYÉE PAR : Madame Josée Phaneuf

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'APPROUVER le paiement de la facture #2025-743 de la firme « Consultec », pour un montant total de 1 560 \$, plus les taxes applicables.

## 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 7.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-403 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-90, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 106.

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'interdire, dans la zone 106, les usages « maisons ou centre de réinsertion sociale », « maisons ou centres de rééducation », « maisons ou centres pour personnes en difficulté » des habitations communautaires ainsi que les « maisons de chambres;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement aura également pour effet d'interdire le remplacement de l'un ou l'autre de ces usages existants par l'un ou l'autre de ces usages dorénavant prohibés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Mathieu Beaudry lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 janvier 2026, conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été donné le 14 janvier 2026 et qu'aucune demande n'a été reçue au bureau municipal dans les délais prescrits audit avis ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux

APPUYÉ PAR : Madame Josée Phaneuf

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'ADOPTER le règlement numéro 2025-403 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90, afin de modifier les dispositions relatives aux usages autorisés dans la zone 106.

### 7.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-404 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Kelly Huard, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de règlement numéro 2026-404 Modifiant le règlement numéro 2023-358 sur la démolition d'immeubles de la Municipalité d'Upton;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, madame la conseillère, Kelly Huard dépose une copie du projet de règlement numéro 2026-404 Modifiant le règlement numéro 2023-358 sur la démolition d'immeubles de la Municipalité d'Upton.

### 7.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-405 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 99-47 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME D'UPTON

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Mathieu Beaudry, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet Règlement numéro 2026-405 Modifiant le règlement numéro 99-47 constituant le comité Consultatif d'urbanisme d'Upton

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, monsieur le conseiller, Mathieu Beaudry, dépose une copie du projet de règlement numéro 2026-405 Modifiant le règlement numéro 99-47 constituant le comité Consultatif d'urbanisme d'Upton

### 7.4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-406 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-369 RELATIF À L'USAGE DE CAMIONS DE CUISINE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Christine Brunelle, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de règlement numéro 2026-406 modifiant le règlement numéro 2023-369 Relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, madame la conseillère, Christine Brunelle, dépose une copie du projet de règlement numéro 2026-406 modifiant le règlement numéro 2023-369 Relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton.

### 7.5. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) exige que les nouveaux membres d'un comité consultatif d'urbanisme reçoivent une formation dans les trois (3) mois suivant le début de leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se conformer à ces nouvelles exigences légales et assurer une formation adéquate de ses élus et membres désignés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a sollicité des soumissions auprès de trois (3) organismes et firmes spécialisés en urbanisme et en formation municipale, soit Apur créatif, l'Association québécoise d'urbanisme et l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels déposée par Apur Créatif a été jugée la plus avantageuse pour la municipalité, notamment en raison de sa capacité à offrir les services requis selon les disponibilités exigées, incluant en soirée ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est établi à 2 700 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Madame Josée Phaneuf

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'OCTROYER à Apur créatif un mandat de services professionnels pour la tenue d'une formation destinée aux membres du comité consultatif d'urbanisme, pour un montant forfaitaire de 2 700 \$, plus les taxes applicables.

### 7.6. DEMANDE DE PERMIS DE COLPORTAGE - COGECO CONNEXION INC

# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026

ATTENDU QUE l'entreprise COGECO Connexion inc. a soumis une demande pour l'obtention d'un permis de colportage sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'entreprise COGECO Connexion inc. est une entreprise légalement enregistrée et opérant dans le domaine des télécommunications et de l'informatique ;

ATTENDU QUE les activités de colportage des agents de COGECO Connexion inc. sont conformes aux dispositions légales en vigueur et respectent les règles éthiques et professionnelles ;

ATTENDU QUE l'entreprise COGECO Connexion inc. s'est engagée à former ses agents pour garantir le respect des droits des résidents et à fournir toute information requise par les autorités compétentes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement, M Darwin Suffrard, soit autorisé à accorder un permis de colportage à l'entreprise COGECO Connexion inc. pour la période du 15 mars au 23 avril 2026;

QUE le permis de colportage accordé permettra aux agents de COGECO Connexion inc. de mener des activités de démarchage et de promotion des services de télécommunications et d'informatique sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

QUE l'entreprise COGECO Connexion inc. s'engage à s'assurer que ses agents portent une identification visible, précisant qu'ils agissent au nom de l'entreprise.

## 8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 8.1. ENTÉRINEMENT - UTILISATION GRATUITE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'organisme ACFA «Au cœur des familles agricoles » visant la réservation de la salle communautaire le jeudi 22 janvier;

CONSIDÉRANT QUE l'activité proposée a pour objectif de traiter des enjeux de prévention et de sensibilisation au suicide;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les initiatives communautaires contribuant au bien-être et à la santé psychosociale de la population;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle

APPUYÉE PAR : Madame Josée Phaneuf

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise la mise à disposition gratuite de la salle communautaire à l'organisme ACFA le 22 janvier, de 12 h à 17 h 30;

### 8.2. ÉCOLE DE LA CROISÉE - DEMANDE DE LOCATION - CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'école de la Croisée organise une campagne de financement au profit du service de garde et de l'école de la Croisée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de Mme Manon Côté, membre du personnel du service de garde de l'école de la Croisée, visant l'utilisation gratuite du centre communautaire dans le cadre de cet événement, lequel se tiendra le 10 avril 2026;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Stevens Héroux

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisée l'utilisation du centre communautaire à titre gratuit en avril prochain;

QUE l'école de la Croisée s'engage à remettre le centre communautaire dans un état de propreté satisfaisant à la suite de l'événement.

### 8.3. ÉCOLE DE LA CROISÉE - DEMANDE D'UTILISATION SANS FRAIS DU CHALET DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE l'école la Croisée organise un mini festival de flagfootball pour les élèves du primaire de la région d'Acton Vale;

CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Guillaume Boulet, professeur d'éducation physique et à la santé à l'école Croisée, visant l'utilisation gratuite du chalet de loisirs, sous réserve de sa disponibilité, dans le cadre d'un événement qui se tiendra le 15 mai 2026.

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Phaneuf

APPUYÉE PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisée la location du chalet de loisirs à titre gratuit le 15 mai prochain;

QUE l'école de la Croisée soit tenue de remettre le chalet de loisirs dans un état de propreté conforme après son utilisation.

Le conseiller Stevens Héroux se retire de la discussion concernant le sujet du point énuméré au point 8.4 pour le moment (19h15).

### 8.4. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE NOIRE (CDRN) – UTILISATION GRATUITE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) tiendra son Assemblée générale annuelle le 21 avril 2026;

ATTENDU QUE la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) a présenté une demande afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser le centre communautaire à titre gratuit pour la tenue de cette assemblée;

ATTENDU LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Madame Christine Brunelle

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise la location à titre gratuit du centre communautaire à la (CDRN) pour la tenue de son Assemblée générale annuelle, le 21 avril 2026;

QUE la (CDRN) s'engage à remettre le centre communautaire dans un état de propreté satisfaisant à la suite de l'événement.

Monsieur le conseiller Stevens Héroux réintègre aux discussions à ce moment-ci (19 h 16)

### 8.5. DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON AU COMITÉ DES INTERVENANTS DES LOISIRS DE LA MRC D'ACTON

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a adopté, en 2022, sa Politique culturelle ainsi que son plan d'action ;

# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de cette Politique culturelle, la MRC d'Acton souhaite que chaque municipalité soit représentée au sein du Comité des intervenants des loisirs afin de favoriser la concertation et le déploiement d'actions communes sur l'ensemble du territoire ;

ATTENDU QUE cette demande de représentation a été discutée lors du Conseil des maires de la MRC d'Acton tenu le 21 janvier 2026 ;

ATTENDU QUE le Comité des intervenants des loisirs vise notamment à :

- déployer la culture sur l'ensemble du territoire dans la vie quotidienne des citoyens ;
- faire connaître et rendre la culture accessible à l'ensemble de la population ;
- favoriser l'intégration de la culture dans les espaces naturels ;
- renforcer et bonifier l'offre touristique par la culture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE Madame Nadine Laneville, coordonnatrice en loisir au Regroupement récréatif d'Upton (RRU), soit désignée à titre de représentante de la municipalité d'Upton au Comité des intervenants des loisirs de la MRC d'Acton.

## 9. AFFAIRES DIVERSES

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

Aucune question

## 11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-02/26

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

## 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

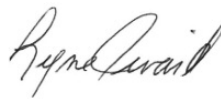
ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 19h25.



Mme Lyne Rivard  
Directrice générale



M. Robert Leclerc  
Maire

## AVIS PUBLICS



### AVIS PUBLIC

#### PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-403

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 3 février 2026, le « Règlement numéro 2025-403 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90,

afin de modifier les dispositions relatives aux usages autorisés dans la zone 106. ».

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.



Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière



### AVIS PUBLIC

#### BILAN SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

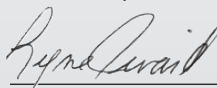
À toute personne intéressée par le bilan annuel de la qualité de l'eau potable.

AVIS PUBLIC-vous est donné, par la soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Upton:

QUE le responsable du système de distribution de l'eau potable doit au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède, en conformité avec l'article 53.3 de la Loi sur la qualité de l'eau potable.

QUE ce bilan est dressé pour l'année 2025 et est disponible pour consultation au bureau municipal et en ligne sur le site internet de la municipalité, à l'adresse suivante : [www.upton.ca](http://www.upton.ca)

Donné à Upton, ce 16e jour du mois de février de l'an 2026.



Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière



### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026

#### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, à l'effet que le rôle de perception foncier pour l'année 2026 est complété et déposé au bureau du soussigné au 810, rue Lanoie à Upton.

L'envoi des comptes de taxes sera effectué le 10 février 2026.

Les comptes de taxes inférieurs à trois cents dollars (300,00 \$) sont payables en un versement unique échéant le 12 mars 2026.

Les comptes égaux ou supérieurs à trois cents dollars (300,00 \$) sont payables en six versements payables respectivement le

12 mars 2026, le 11 mai 2026, le 10 juin 2026, le 13 juillet 2026, le 14 septembre 2026 et le 14 octobre 2026.

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de douze pourcent (12 %) l'an ou un pourcent par mois (1%) à compter du moment où ils deviennent exigibles et est applicable à toutes les taxes, tarifs et autres créances dus à la Municipalité à partir de l'expiration du délai où ils devaient être payés.

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte dans les dix (10) jours de l'envoi du compte de taxes sont priés de le signaler au service de perception et de taxation de la Municipalité d'Upton.

Le rôle de perception est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Upton, ce 20<sup>ième</sup> jour de janvier 2026,

Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière

## OFFRE D'EMPLOI



### PRÉPOSÉ(E) AUX PERMIS - POSTE ÉTUDIANT

#### Ce poste est pour toi :

- Si tu aimes accueillir et informer les visiteurs;
- Si tu aimes accomplir différentes tâches de bureau;
- Si tu aimes faire l'analyse de documents;

#### Ce qui t'occuperas :

À titre de préposé(e) aux permis, tu auras l'occasion de mettre à profit tes compétences en aménagement et urbanisme. Tu seras directement en contact avec le public. En effet, parmi tes responsabilités, tu devras informer les visiteurs concernant les règlements d'urbanisme, répondre aux appels téléphoniques, analyser sommairement les demandes de permis ainsi qu'accomplir diverses tâches générales de bureau.

Si tu te sens à la hauteur de ce défi, joins-toi à notre équipe !

#### Ce que tu dois avoir :

- DEC en technique d'aménagement du territoire ou dans un domaine connexe (en cours ou terminé);

- Habiletés pour l'interprétation et l'application de la réglementation;
- Avoir un souci du service à la clientèle, être à l'aise de composer avec des situations de pression et l'insatisfaction des citoyens;
- Avoir le sens des responsabilités, des priorités et être autonome;

#### Ce que tu dois savoir :

- Poste surnuméraire à temps plein (28 à 32 h/semaine).
- Salaire : selon l'expérience
- L'horaire de travail est du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30
- La période d'emploi : fin mai à la fin août 2026.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 15 avril, 16 h 30, à l'adresse courriel suivante : [dg@upton.ca](mailto:dg@upton.ca)

Municipalité d'Upton  
810, rue Lanoie  
Upton (Québec) J0H 2E0  
Télécopieur : 450 549-5045  
Courriel : [info@upton.ca](mailto:info@upton.ca)

## PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DES DOMMAGES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

La Municipalité d'Upton souhaite informer les citoyens que si des dommages ont été causés à leur propriété à la suite des opérations de déneigement (par exemple : une boîte aux lettres arrachée ou tout autre bien endommagé), il est important de nous en informer.

**Les citoyens concernés sont invités à communiquer avec la Municipalité en fournissant les renseignements suivants :**

- Une description des dommages
- L'adresse complète de la propriété
- Des photos claires des dommages

**Vous pouvez nous joindre:**

Par courriel à [info@upton.ca](mailto:info@upton.ca)

Par téléphone au 450 549-5611

Chaque demande sera analysée par la Municipalité afin de déterminer s'il y a possibilité de remboursement.

*Nous vous remercions de votre collaboration.*

La direction générale  
Municipalité d'Upton



## BIBLIOTHÈQUE

### ADULTES

| TITRE                                             | AUTEUR/COLLECTION            |
|---------------------------------------------------|------------------------------|
| Et toute la vie devant nous<br>(Roman)            | Olivier Adam<br>A193         |
| La mort en perspective<br>(Roman policier)        | Scott Thornley<br>T496       |
| Alias Nina P.<br>(Roman policier)                 | Chloé Archambault<br>A669.2  |
| Sans âme ni conscience<br>(Roman policier)        | Michael Connelly<br>C743     |
| Les amants du moulin fleuri<br>(Roman historique) | Richard Gougeon<br>G691.1    |
| La promesse<br>(Roman)                            | Michelle Ouimet<br>O93.1     |
| Le loup noir<br>(Roman policier)                  | Louise Penny<br>P416         |
| La belle italienne<br>(Roman d'amour)             | Lucinda Riley<br>R573.1      |
| Le cinquième balcon<br>(Roman)                    | Julie Rivard<br>R618         |
| Chaleur à table<br>Vol.24, No. 3<br>(Revue)       | RICARDO<br>Février-mars 2026 |

### JEUNESSE

| TITRE                                                                                                  | AUTEUR/COLLECTION                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Coll. Gros câlin<br>De Dino                                                                            | Éd. Coup d'oeil<br>C856          |
| Les pâtisseries de Thierry<br>Éd. Coup d'oeil                                                          | Marie-Frédérique Poirier<br>C856 |
| Je suis courageuse<br>(Documentaire) 3-6 ans                                                           | Coll. Phil & Sophie<br>dj150     |
| Ti-minou aime ses amies souries<br>Coll. Mon micro-Big à moi (6 ans et +)                              | Richard Petit<br>P489            |
| Princesse Amélie et le<br>Bal d'Émeraude<br>Coll. Princesse Academy (6-8 ans)                          | La bibliothèque Rose<br>R795     |
| Le mystère du trésor disparu<br>(9-12 ans)                                                             | Geronimo Stilton<br>S856         |
| La mauvaise graine va<br>à la bibliothèque<br>Coll. Je lis avec (5-8 ans)                              | Jary John<br>J65                 |
| La montagne mystérieuse<br>Coll. Pyjamasques (4-7 ans)                                                 | Romuald<br>PJMQR                 |
| Terminus cauchemar<br>Coll. La courte échelle noire (12-14 ans)                                        | Denis Côté<br>C.E.N              |
| Effrontées: L'histoire pas plat de<br>21 québécoises audacieuses<br>(Documentaire) - à partir de 8 ans | Christine Renaud<br>dj920        |

**La Municipalité d'Upton est à la recherche de bénévoles pour sa bibliothèque.**  
Info : 450 549-5618 • [Info@upton.ca](mailto:Info@upton.ca)

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### AVIS – INDICATION DE « COMPTEUR D'EAU » SUR VOTRE COMPTE DE TAXES

Pour les citoyens dont le compte de taxes affiche, dans la colonne Description de la taxe, la mention « compteur d'eau », veuillez noter que le code inscrit remplace la compensation liée à l'aqueduc.

Dans la section « Détails de la consommation d'eau », le nombre de mètres cubes indiqués correspond à une estimation du taux de base de consommation. Cette information est fournie à titre indicatif afin de vous donner un aperçu de la consommation d'eau et de vous familiariser avec le fonctionnement des compteurs d'eau avant leur mise en service.

Pour toute question ou pour obtenir de l'information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 549-5611.

### COMPTE DE TAXES 2026

#### Dates d'échéances :

- 1er versement : 12 mars 2026
- 2e versement : 11 mai 2026
- 3e versement : 10 juin 2026
- 4e versement : 13 juillet 2026
- 5e versement : 14 septembre 2026
- 6e versement : 14 octobre 2026

### TRAVAUX PUBLICS

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant l'entretien ou l'état du réseau routier, du déneigement, etc., sur l'ensemble du territoire, veuillez vous adresser au bureau municipal au 450 549-5611 entre 8 h 30 et 12 h et 13 h et 16 h30, du lundi au jeudi.

### RECHERCHE D'UN(E) BÉNÉVOLE – REPRÉSENTANT(E) DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité est à la recherche d'un(e) bénévole pour agir à titre de représentant(e) auprès de l'Association de Soccer Mineur d'Acton Vale (ASMAV).

La personne sélectionnée fera le lien entre la municipalité et l'ASMAV, en favorisant une communication efficace et une collaboration harmonieuse entre les deux organisations.

**Pour manifester votre intérêt ou obtenir plus d'information :**

450 549-5611 / [info@upton.ca](mailto:info@upton.ca)

### EN PÉRIODE HIVERNALE

Aidez-nous à bien faire notre travail en respectant les règlements en vigueur et en faisant appel au gros bon sens :

- Respectez l'interdiction de stationnement dans la rue durant la nuit;
- Disposez la neige de votre entrée sur votre terrain et non dans la rue;
- Si possible, ne laissez pas votre voiture dans la rue toute la journée pour permettre des opérations de jour;



- Placez votre poubelle à l'intérieur de la limite du trottoir ou de l'asphalte afin d'éviter que l'opérateur du chasse-neige ou du tracteur à trottoir ait à sortir de son véhicule pour déplacer votre bac. Merci de votre patience et de votre collaboration!

## COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

*Ma paroisse j'y crois  
et je la soutiens*

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE  
DE ST-ÉPHREM



#### Lampe du sanctuaire

Semaine du 1er mars à la mémoire de Monique Picard  
Semaine du 8 mars à la mémoire de Jocelyn Picard  
Semaine du 15 mars à la mémoire de Pierrette Demers  
Semaine du 22 mars à la mémoire de Mariette Jodoin  
Semaine du 29 mars à la mémoire de Marie-Ange Picard

#### Dimanche le 1er mars à 10h00

Annabelle Bourassa X Ses Grands-parents  
Alain Pérusse X Son fils Daniel  
Eveline Jodoin X Noelle Jodoin et Réjean Touchette  
Marcel Gauthier X son épouse  
Eugène, Ligouri, Nathalie et Roland Girard X Gilles Girard  
Roger Berthiaume X Assistance aux funérailles  
Mariette Jodoin X Assistance aux funérailles  
Julien Maril X Assistance aux funérailles  
Nicole Brunelle X Assistance aux funérailles  
Gérard Savoie X Assistance aux funérailles

#### Mercredi le 4 mars à 8h30

Monique Duhaime X Assistance aux funérailles  
François Bienvenu X Assistance aux funérailles

#### Mercredi le 11 mars à 8h30

Fernande Guilbert X Assistance aux funérailles  
Laurence Savoie X Assistance aux funérailles

#### Mercredi le 18 mars à 8h30

Adolphe Gilson X Assistance aux funérailles  
Nicole Brunelle X Assistance aux funérailles

#### Samedi le 21 mars à 16h00

Défunts famille Blanchard, Joubert et Rajotte X Réjane Joubert  
Marie-Ange Herzet X Elisabeth  
Marcel Viens X Véronique Marois  
Monique Duhaime X Son époux  
Roger Larcoque X Assistance aux funérailles  
Marc Corbet X Assistance aux funérailles

#### Mercredi le 25 mars à 8h30

Laurette Jodoin X Assistance aux funérailles  
Martial Savoie X Assistance aux funérailles

#### Dimanche le 29 mars à 10h00 les rameaux

Gilles Lapointe X Son épouse et ses enfants  
Jules Richard X Fernande  
Roland Touchette X Diane et la famille  
Réal, Laurier et Monique Beaudry X Nicole  
André Leblanc X Andrée et Alain  
Famille Goyette X M. et Mme Paré  
Irène Caouette X Ses enfants  
Défunts famille Renzonnet et Herzet X Elisabeth  
Eveline (bébé) Jodoin et Jean-Paul Leclerc X Robert  
Lisette Gaumont X Assistance aux funérailles

#### Cérémonie du Jeudi Saint le 2 avril à 19h00 à St-Liboire

#### Cérémonie du Vendredi Saint le 3 avril à 15h00 à St-Valérien

#### Célébration du dimanche de Pâques le 5 avril à 10h00 à St-Éphrem



# EMPLOI ÉTUDIANT

Tu carbures à l'action, tu es **à l'aise avec le public, dynamique, autonome et responsable**? Tu préfères l'air frais à quatre murs et **l'environnement te tient à cœur**?

## L'ÉQUIPE VERTE T'ATTEND!

### CONDITIONS

Salaire : **21,68 \$/heure**  
**32 heures/semaine**  
du 15 juin au 21 août  
En plus de quelques  
événements en soirée et les  
fins de semaine  
au cours de l'année!

### TÂCHES

-  Créer et animer des ateliers éducatifs dans les camps de jour.
-  Sensibiliser les citoyens, dans leur municipalité et lors d'événements publics.

**Envoie-nous ton CV avant le 27 février** au [dgriam@riam.quebec](mailto:dgriam@riam.quebec)  
Pour plus d'informations : 450 774-2350

### PARRAINAGE CIVIQUE



LES TEMPS PLUS CHAUDS  
ARRIVERONT BIENTÔT, ALORS  
POURQUOI NE PAS EN PROFITER EN  
DÉBUTANT UNE ENRICHISANTE  
AMITIÉ!?

3 HEURES PAR MOIS QUI FONT  
UNE DIFFÉRENCE DANS LA VIE  
D'UNE PERSONNE AUX CAPACITÉS  
PLUS LIMITÉES.

AMIS-BÉNÉVOLES RECHERCHÉS  
POUR FAIRE DES ACTIVITÉS!

Informe-toi au 450 774-8758,  
[parrainagecivique.org](http://parrainagecivique.org)



### Cours de Yoga à Upton

Au Centre Communautaire  
885 rue Lanoie

#### YOGA

Le lundi de 19h00 à 20h30  
Le mardi de 10h00 à 11h30

#### YOGA SUR CHAISE

le lundi de 14h à 15h30

À compter du 6 avril 2026  
84\$ pour 7 semaines

Pour vous inscrire,  
contactez Suzanne Landry

✉ [suzlandry@gmail.com](mailto:suzlandry@gmail.com)

☎ (450) 714-1979

### Programme CSRM

Le programme CSRM (Capture, Stérilisation, Relâche et Maintien) est maintenant offert à l'ensemble des municipalités desservies par la SPA de Drummond.

Ce programme vise à contrôler de façon humaine et responsable la population de chats communautaires vivant à l'extérieur, tout en améliorant leur bien-être et en favorisant une cohabitation harmonieuse avec les citoyens.

#### Voici quelques avantages de la stérilisation des chats communautaires:

- Réduction de la reproduction non désirée pour ainsi diminuer de façon durable la surpopulation féline
- Diminution de certains comportements problématiques (agressivité, marquage)
- Amélioration de la santé globale des chats
- Maintien de l'équilibre du territoire grâce à la réintroduction du chat dans son milieu habituel

#### Conditions d'admissibilité:

- Chats errants vivant à l'extérieur. Les chats difficilement manipulables sont également pris en charge.
- Maximum de trois (3) chats par unité d'habitation
- Demeurer dans une ville ou municipalité desservie par la SPAD

- Les chats malades ou en mauvais état général ne sont pas admissibles au programme en raison des risques lors de la chirurgie.

#### Engagement du citoyen:

- Le citoyen responsable s'engage à nourrir, abreuver, veiller au bien-être de l'animal et offrir les soins vétérinaires nécessaires au besoin (à ses frais)
- Un abri adéquat doit être mis en place par le citoyen afin de protéger les chats du froid, de la chaleur et des intempéries

Vous reconnaîtrez un chat qui participe au programme grâce à une petite entaille à l'oreille gauche qui est effectuée sous anesthésie. Il est important de laisser cet animal dans son milieu, car c'est à cet endroit qu'il est pris en charge.

Pour toute demande ou pour plus d'informations:  
[csrm@spad.ca](mailto:csrm@spad.ca)

Pour être éligible au programme, des photos du chats dans son environnement extérieur, une preuve de résidence et le formulaire complété sont requis. Les candidats retenus seront contactés une semaine avant la prochaine journée de stérilisation.

La stérilisation est gratuite dans le cadre du programme CSRM. Des dons volontaires sont acceptés afin de nous aider dans notre mission.



On recrute  
pour l'été !

## Coordonnateur (trice) de Camp de jour

EMPLOI DU 15 JUIN  
AU 14 AOÛT 2026

### Description du poste

Tu t'assures que le camp de jour d'Upton fonctionne comme du bonbon. Tu planifies les activités, tu organises les journées et tu restes présent-e sur le terrain pour soutenir les animateurs et garder l'ambiance au top.

### Tâches et responsabilités

- Monter les horaires des animateurs et aide-animateurs pour que tout le monde sache où aller et quand.
- Préparer, organiser et parfois animer des activités qui font tripper les jeunes.
- Garder l'œil ouvert pour assurer la sécurité de tous et régler les situations avant qu'elles ne deviennent des problèmes.
- Discuter avec les parents quand il y a quelque chose à clarifier ou à régler.
- Diriger les réunions de planification chaque semaine pour que l'équipe reste soudée et prête.
- Vérifier le matériel, tenir l'inventaire à jour et s'assurer qu'on ne manque jamais de rien.
- Donner un coup de main à l'entretien des locaux avec l'équipe.
- Accomplir d'autres tâches liées au bon fonctionnement du camp quand c'est nécessaire.

### Exigences et profil recherché

- 18 ans et plus.
- Études ou diplôme lié à l'enfance.
- Expérience en gestion d'équipe ou en camp de jour (atouts).
- Organisé-e, débrouillard-e et ponctuel-le.
- À l'aise pour communiquer et encadrer une équipe.
- Carte RCR valide (atout).

Un job d'été qui bouge!

**Lieu de travail : Chalet des Loisirs, 812 rue Lanoie à Upton**

Fais parvenir ton CV et une lettre de motivation à :  
**cdj.upton@gmail.com**  
Au plus tard le 15 mars 2026

Le Camp de jour Upton est opéré par le Regroupement récréatif d'Upton. Notre OBNL a pour mission d'organiser des activités de loisirs et des événements pour les uptonnais.





## Accompagnateurs (trices) d'enfants à besoins particuliers

### Description du poste

Sous la supervision de la Technicienne en éducation spécialisée du RRU, tu accompagnes un ou plusieurs enfants ayant des besoins particuliers (TSA, TDAH, difficultés d'adaptation, limitations physiques ou autres). Tu assures leur participation aux activités, leur sécurité et leur bien-être, tout en favorisant leur autonomie et leur inclusion dans le groupe. Ton rôle est essentiel : tu deviens un repère rassurant, un soutien personnalisé et un facilitateur de plaisir et de réussite!

### Tâches et responsabilités

- Accompagner un enfant ayant des besoins particuliers dans toutes les activités du camp (jeux, sorties, repas, transitions, etc.).
- Adapter les activités selon ses capacités, ses intérêts et son niveau d'énergie.
- Favoriser son intégration au groupe et encourager les interactions positives avec les autres enfants.
- Offrir un encadrement bienveillant, constant et sécuritaire.
- Assurer la surveillance rapprochée de l'enfant et intervenir de façon calme et professionnelle en cas de crise, de stress ou de comportements difficiles.
- Appliquer les protocoles de sécurité et les politiques du camp.
- Travailler en équipe avec les animateurs, la direction et, au besoin, les parents pour assurer une approche cohérente.
- Participer aux réunions d'équipe et aux formations.
- Communiquer clairement les besoins, réussites et défis de l'enfant.

### Exigences et profil recherché

- Être étudiant(e) ou diplômé(e) en éducation spécialisée, adaptation scolaire ou tout autre champ d'étude pertinent.
- Intérêt marqué pour travailler avec des enfants ayant des besoins particuliers.
- Patience, empathie, sens des responsabilités et capacité à garder son calme.
- Expérience en intervention, animation ou soutien à des enfants (atout).
- Formation RCR (atout).
- Capacité à travailler en équipe et à suivre des consignes.

### Conditions de travail

- 35 heures/semaine, du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h 30.
- Un environnement stimulant, une équipe accueillante et un été rempli de plaisir!

Fais parvenir ton CV et une lettre de motivation à : [cdj.upton@gmail.com](mailto:cdj.upton@gmail.com)

Au plus tard le 15 mars 2026

Lieu de travail : Chalet des Loisirs, 812 rue Lanoie à Upton

Le Camp de jour Upton est opéré par le Regroupement récréatif d'Upton. Notre OBNI a pour mission d'organiser des activités de loisirs et des événements pour les uptonnais.





plusieurs postes  
à combler

## Animateurs (trices) de Camp de jour

**EMPLOI DU 25 JUIN  
AU 14 AOÛT 2026**

### Description du poste

Sous la supervision de la coordonnatrice du RRU et de la responsable du camp de jour, tu auras pour mission de planifier et animer des activités pour les jeunes de 5 à 12 ans. Tu contribueras à créer un environnement amusant, sécuritaire et inclusif. Tu seras aussi responsable d'assurer le bien-être et la sécurité de tous les enfants.

### Tâches et responsabilités

- Imaginer, préparer et animer des activités variées (jeux, sports, bricolages, sorties, etc.).
- Superviser les enfants et s'assurer qu'ils vivent un été sécuritaire et mémorable.
- Travailler en équipe avec les autres animateurs et la direction pour offrir un camp organisé et dynamique.
- Respecter les règles, politiques et valeurs du camp.

### Exigences et profil recherché

- 16 ans et plus au début de l'emploi.
- Expérience avec des enfants de 5 à 12 ans (un atout, mais pas obligatoire).
- Formation RCR (un atout — possibilité de la suivre avant l'été).
- Sens des responsabilités, créativité, patience et esprit d'équipe.
- Envie de s'impliquer et de faire une différence dans ton milieu.

### Conditions de travail

- 35 heures/semaine, du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h 30 (horaire en rotation).
- Un environnement stimulant, une équipe accueillante et un été rempli de plaisir!

**Lieu de travail : Chalet des Loisirs, 812 rue Lanoie à Upton**

Fais parvenir ton CV et une lettre de motivation à :  
**cdj.upton@gmail.com**  
Au plus tard le 15 mars 2026

Le Camp de jour Upton est opéré par le Regroupement récréatif d'Upton. Notre OBNL a pour mission d'organiser des activités de loisirs et des événements pour les uptonnais.



plusieurs postes  
à combler

## Aide-animateurs (trices) de Camp de jour

**EMPLOI DU 25 JUIN  
AU 14 AOÛT 2026**

### Description du poste

Sous la supervision de la coordonnatrice du RRU et de la responsable du camp de jour, tu auras pour mission de planifier et animer des activités pour les jeunes de 5 à 12 ans. Tu contribueras à créer un environnement amusant, sécuritaire et inclusif. Tu seras aussi responsable d'assurer le bien-être et la sécurité de tous les enfants.

### Tâches et responsabilités

- Assister l'animateur principal dans l'encadrement du groupe.
- Participer à la préparation/planification et à l'animation des activités.
- Aider à assurer la sécurité physique et émotionnelle des enfants.
- Accompagner le groupe lors des déplacements et sorties.
- Favoriser un climat positif, respectueux et inclusif.
- Participer aux réunions d'équipe et formations obligatoires.

### Exigences et profil recherché

- 15 ans et plus au début de l'emploi.
- Expérience avec des enfants de 5 à 12 ans (un atout, mais pas obligatoire).
- Formation RCR (un atout — possibilité de la suivre avant l'été).
- Sens des responsabilités, créativité, patience et esprit d'équipe.
- Envie de s'impliquer et de faire une différence dans ton milieu.

### Conditions de travail

- 35 heures/semaine, du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h 30 (horaire en rotation).
- Un environnement stimulant, une équipe accueillante et un été rempli de plaisir!

**Lieu de travail : Chalet des Loisirs, 812 rue Lanoie à Upton**

Fais parvenir ton CV et une lettre de motivation à :  
**cdj.upton@gmail.com**  
Au plus tard le 15 mars 2026

Le Camp de jour Upton est opéré par le Regroupement récréatif d'Upton. Notre OBNL a pour mission d'organiser des activités de loisirs et des événements pour les uptonnais.



# JOURNÉES BLANCHES

## de la relâche scolaire

27 février au 9 mars 2026

Chouette à voir!

[www.chouetteavoir.ca](http://www.chouetteavoir.ca)

Présentations d'oiseaux

Espace familial intérieur

Activités extérieures

